



## Remplaçantes et assistantes

### Remplaçante d'urgence

Pour un motif d'urgence seulement, par exemple : une urgence médicale et ne pas une consultation médicale, évacuation, accident, etc. Aucun document n'est requis pour cette personne

### Remplaçante occasionnelle

- Pour d'autres motifs qu'une urgence, par exemple : vacances, pour aller faire l'épicerie, pour un rendez-vous, etc.
- La RSG doit, au premier remplacement, fournir au BC le nom de la personne qui la remplace occasionnellement, la preuve d'absence d'empêchement, requis en vertu du règlement.

### Assistante

Personne qui est présente régulièrement au service de garde lorsqu'il y a 6 enfants et plus ou 4 poupons dans un service de garde de 6 enfants. La responsable doit conserver les documents suivants à fin de vérification:

- La fiche de renseignement
- 2 références de personnes la connaissant depuis au moins 2 ans
- Un certificat médical
- Le certificat d'un cours de secourisme valide
- Le certificat valide d'un cours de 12 heures sur le développement de l'enfant. Pour ce cours, l'assistante bénéficie de six mois pour le faire. Si le cours de développement de l'enfant a été fait depuis plus de 3 ans, une nouvelle assistante doit refaire ce cours.

### Information au sujet de la vérification d'absence d'empêchements

- La personne doit prendre rendez-vous avec une conseillère afin de remplir la demande.
- Le coût pour l'année 2017 est de \$70, pour une responsable de service de garde, un assistant(e) ou un remplaçant(e).
- Mode de paiement: Le montant peut être prélevé sur la rétribution de la RSG sinon la personne paie le montant exact en espèce.
- La personne doit fournir 2 pièces d'identité avec photos, se souvenir des adresses des 5 dernières années au Québec.
- Il faut allouer au moins 6 semaines pour le traitement de la vérification d'absence d'empêchements. Nous acceptons les demandes de VAE pour les stagiaires seulement si ils (ou elles) étudient dans un établissement d'enseignement reconnu et nous présentent une attestation à cet effet.